

EcooSol : comment ça marche ?

EcooSol est une coopérative régionale sans but lucratif, dont la mission est d'installer, entretenir et exploiter des installations photovoltaïques.

La centrale photovoltaïque est posée sur le bâtiment du bénéficiaire, par exemple une commune.
Dans ce cas, la commune pose un jalon de sa politique énergétique tout en offrant à ses habitants la possibilité d'y participer concrètement en souscrivant à une ou plusieurs parts sociales de la coopérative, d'une valeur de 1000.- chacune.



Les membres de la coopérative sont par exemple des habitants qui n'ont pas la possibilité de réaliser leur propre installation photovoltaïque, soit parce qu'ils sont locataires, soit parce que leur bâtiment n'est pas adapté. Il peut aussi s'agir d'autres intéressés, peu importe leur statut ou domiciliation.

En prêtant une certaine somme d'argent, ils créent la possibilité de réaliser une nouvelle installation solaire. Ils reçoivent chaque année une rémunération sur leur prêt (~1.5%) et peuvent demander son remboursement en tout temps. Ils font ainsi fructifier leur capital de manière éthique et durable tout en s'impliquant pratiquement dans l'avancement du tournant énergétique.

La coopérative EcooSol utilise l'argent ainsi emprunté pour concevoir, réaliser et exploiter la centrale photovoltaïque. Elle mandate les entreprises nécessaires, mais son fonctionnement interne est principalement bénévole.

Chaque année, le bénéficiaire paye à la coopérative un montant permettant de couvrir les frais d'exploitation, l'amortissement de l'installation et les intérêts. Le bénéficiaire permet ainsi à la coopérative de fonctionner et de se développer.

Après un certain nombre d'années, lorsque la centrale a été complètement remboursée, elle devient propriété du bénéficiaire.

Dès le début de la mise en service de l'installation et pour toute sa durée de vie, le bénéficiaire profite de l'électricité générée en l'utilisant gratuitement pour ses propres besoins et en vendant le surplus sur le réseau ou à d'autres consommateurs. Il couvre ainsi ses dépenses annuelles versées à la coopérative avec un bénéfice qui dépendra des prix de l'électricité pratiqués sur le marché.

La participation et les efforts couplés de tous ces acteurs permettent de construire de plus en plus d'installations et de faire en sorte que notre région devienne indépendante énergétiquement et écologiquement durable.

Contact

Administration : Valérie Charpié - admin@ecoosol.ch - 078 749 47 72

Technique : François Roquier - francois.roquier@bluewin.ch - 079 474 43 86

Etapes de mise en œuvre



1. Analyse de vos besoins et du potentiel de votre projet, estimation des coûts, des possibilités d'auto-consommation et de la durée d'amortissement.
2. Pré-étude : estimation de l'état du toit et de la puissance d'injection autorisée, demande de raccordement technique (DRT) auprès du fournisseur d'électricité.
3. Levée de fonds : appel à souscription auprès de la population
4. Réalisation et raccordement de l'installation par une entreprise régionale
5. Remboursement échelonné du capital prêté.
→ Pendant ce temps, vous valorisez vous-même le courant produit : auto-consommation, injection réseau ou vente à des tiers (RCP, RCP virtuel, CEL).
6. Restitution de l'installation au propriétaire pour un franc symbolique ou rachat anticipé de l'installation au montant de la valeur résiduelle.

Responsabilité et financement

La prestation d'Ecoosol inclut :

- La gestion du projet de A à Z
- Le matériel, la pose et l'entretien de l'installation jusqu'à l'onduleur inclus par un prestataire externe
- Des provisions pour le changement à prévoir de l'onduleur après environ 12 ans
- Les frais d'étude par un bureau externe
- Une contribution aux frais administratifs de la coopérative
- Les intérêts débiteurs sur la valeur résiduelle, qui sert à rétribuer les parts des coopératrices
- Les démarches pour la demande de subvention à Pronovo

Restent à la charge du propriétaire :

- Le paiement de la pré-étude de faisabilité
- La gestion de l'installation technique de l'onduleur jusqu'au point d'injection
- L'utilisation, la vente et/ou l'injection du courant

Références

A ce jour, plusieurs acteurs nous ont fait confiance:

- Sontex S.A. (Sonceboz-Sombeval) : installation de 130kWp (650 m2) raccordée en 2021
- Commune de La Ferrière : 3 installations d'une puissance totale de 110 kWp
- Commune de Cormoret : installation de 65 kWp prévue sur la halle de gymnastique
- Commune de Saicourt : installation de 95 kWp prévue sur la halle de gymnastique
- Et d'autres communes à venir dans le cadre du projet Région Energie Grand Chasseral
- Les installations en fonction ont produit à ce jour plus de 340'000 kWh

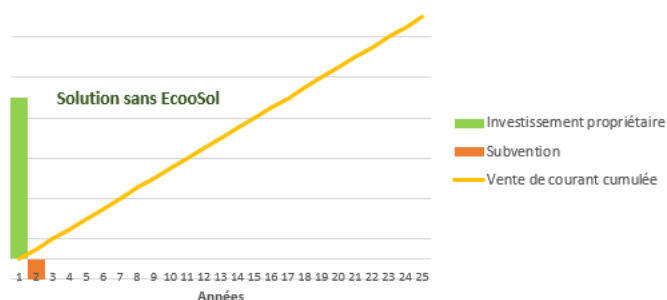
Modèles

Plusieurs possibilités s'offrent à vous en cas de projet d'installation solaire :

1. Installation sans EcooSol

Vous financez vous-même l'installation et confiez la réalisation à un artisan local (électricien, couvreur, etc.).

Vous gérez ensuite vous-même le suivi de votre installation.



2. Accompagnement par EcooSol

Vous optez pour la solution clé-en-main EcooSol (voir *Responsabilité et financement*) et financez vous-même l'installation. EcooSol vous accompagne ensuite pendant 10 ans.

3. Accompagnement + financement par EcooSol

En plus de l'accompagnement de A à Z, EcooSol vous propose un financement sous forme de prêt citoyen que vous pouvez choisir d'amortir sur 10 ans, 25 ans, etc.

Des intérêts s'appliquent chaque année, proportionnellement à la valeur résiduelle de l'installation.

NB : Dès la cinquième année, vous avez la possibilité de racheter à tout moment l'installation à sa valeur résiduelle.

